

Questions orales

Je pense que la liberté de la presse n'est pas tellement en jeu ici, puisqu'il n'y a aucun pays où la presse soit plus libre. Il y a, à Montréal, une demi-douzaine de quotidiens, beaucoup d'hebdomadaires, quatre réseaux de télévision et sept ou huit réseaux de radio, alors, il y a certainement liberté de presse. La question est de savoir si le gouvernement doit, oui ou non, aider par sa publicité commerciale des entreprises commerciales, et c'est une tout autre question, monsieur le président. Je pense que la réponse à cela est basée sur des notions de marketing, entre autres, et sur beaucoup d'autres considérations.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Le premier ministre serait-il d'avis que les ministères du gouvernement paient de la publicité au journal *Le Jour* pour leur démontrer que partout ailleurs au monde ces gens-là ne seraient pas autorisés à travailler à la destruction de leur patrie, le Canada?

M. Trudeau: Monsieur le président, ce n'est certainement pas une idée que je suggérerais à mes collègues du Conseil des ministres. Il se peut qu'ils y pensent, mais je porterai à l'attention du leader créditiste que *Le Jour* lui-même a publié, dès ses premiers numéros, un code d'éthique touchant la publicité, et qu'il se réserve le droit de refuser toute publicité. Il se peut qu'il n'accepte pas, je n'en sais rien, mais de toute façon la question est hypothétique, et je n'ai pas l'intention de suggérer ce recours.

* * *

● (1420)

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES**L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT QUANT À LA GRÈVE DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE ET LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES—DEMANDE D'EXPLICATIONS**

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que le premier ministre et certains de ses collègues du cabinet ont exprimé leur appui à la cause des travailleurs de l'amiante qui sont en grève au Québec, qualifiés de «camarades» par le premier ministre celui-ci peut-il dire à la Chambre si l'appui qu'il a donné à ces travailleurs traduit l'attitude actuelle du gouvernement à l'égard de toutes les négociations collectives partout au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ose croire qu'il traduit les sentiments de tous les libéraux à l'égard des gens qui sont impliqués dans de graves différends, surtout lorsque la santé est en jeu.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Peut-il assurer à la Chambre que tous ses collègues du cabinet dont le nom figure dans le message de solidarité savaient, lorsque le message a été envoyé, qu'ils prêtaient leur appui aux travailleurs en grève?

[M. Trudeau.]

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas, bien entendu, expédié le télégramme moi-même, mais il a été envoyé de concert avec deux autres ministres, ou deux autres de mes camarades dont le nom apparaît non seulement dans le télégramme envoyé par mon cabinet, mais aussi dans celui que j'ai reçu.

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT QUANT À LA GRÈVE DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE ET LA RECHERCHE D'UNE ENTENTE QUANT AU REDRESSEMENT DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question supplémentaire au premier ministre. Voudrait-il dire à la Chambre comment, à son avis, ce télégramme contribue aux efforts qu'il prétend faire pour obtenir un consensus au sujet de notre situation économique générale à l'heure actuelle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question semble prêter à controverse. Je devrais peut-être dire à l'honorable député qu'il est très important, au moins pour les gens de ce côté-ci de la Chambre, que, de temps à autre, les dirigeants du pays expriment des sentiments humanitaires.

M. l'Orateur: La parole est au député de Fundy-Royal.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, je vais céder mon tour à un camarade.

M. l'Orateur: A l'ordre. D'après le Règlement à l'essai, on ne peut donner la parole à un ministre pendant cette période. Selon une recommandation émanant du comité, nous devrions essayer de supprimer les interventions faites par le biais de rappels au Règlement ou par d'autres moyens. A moins que le ministre m'explique l'urgence de son intervention, je devrai passer à la question suivante.

M. Marchand (Langelier): C'est parce qu'on a mentionné mon nom, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Fundy-Royal.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE**LE DROIT DE COMPARUTION DES FONCTIONNAIRES DEVANT LA COMMISSION BERGER**

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'espère que le ministre est en mesure de dire officiellement que le gouvernement a pour politique de laisser ses employés libres de témoigner dans le cadre de l'enquête sur le pipe-line du Mackenzie, tenue par le juge Berger, sans avoir d'abord à en obtenir l'autorisation et sans restriction d'aucune sorte, et qu'il s'agit là d'un droit que ces employés ont à titre de citoyens canadiens.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Telle est bien la politique du gouvernement, monsieur l'Orateur.